

Bulletin d'histoire politique

Les politiques du livre et de la lecture au Québec de 1963 à 1989 : le fondement scientifique de la pensée gestionnaire de l'État à l'endroit de la diffusion et de l'accessibilité du livre

Guillaume Laforce



Volume 17, numéro 1, automne 2008

Pensée scientifique et prise de décision politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056059ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056059ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique

VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Laforce, G. (2008). Les politiques du livre et de la lecture au Québec de 1963 à 1989 : le fondement scientifique de la pensée gestionnaire de l'État à l'endroit de la diffusion et de l'accessibilité du livre. *Bulletin d'histoire politique*, 17(1), 235–245. <https://doi.org/10.7202/1056059ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2008

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Les politiques du livre et de la lecture au Québec de 1963 à 1989 : le fondement scientifique de la pensée gestionnaire de l'État à l'endroit de la diffusion et de l'accessibilité du livre

GUILLAUME LAFORCE

*Département d'histoire et Centre interuniversitaire d'études québécoises
Université Laval*

La prise du pouvoir par les libéraux de Jean Lesage en juin 1960 accentue le mouvement de transition politique et culturel déjà bien amorcé au Québec. Sur le plan des institutions étatiques les changements sont importants dès ce premier mandat. En 1961, le ministère des Affaires culturelles (MAC) est créé. Puis en 1963, le département de l'Instruction publique (DIP) est remplacé par le ministère de l'Éducation (MEQ). Par cette restructuration, la laïcisation et la politisation de l'éducation et de la culture sont accélérées. L'accessibilité devient un élément fondamental de discours, l'éducation et la culture deviennent des droits. Aussi, le gouvernement cherche par la création de ces deux ministères à élaborer les fondements modernes et laïcs d'une culture proprement nationale : « Ce droit de l'homme à la culture oblige d'abord l'État à instituer un système d'enseignement qui convienne aux besoins des intéressés ; il entraîne comme autre corollaire le devoir qu'a l'État de défendre la culture nationale »¹. Dès 1961, les responsables politiques du MAC accordent une attention particulière au livre, considéré comme production culturelle hautement représentative et véhicule culturel de premier plan.

Dans la gestion des problématiques et des politiques du livre et de la lecture au Québec entre 1963 et 1989, ou dans cette législation qui concerne

essentiellement le commerce du livre, en vue d'assurer la diffusion et l'accessibilité de la culture, quelle est l'importance de la pensée scientifique sur le plan méthodologique ?

Le corpus utilisé se compose essentiellement de la littérature grise, documents à l'usage interne du gouvernement, qui concerne les politiques du livre et de la lecture. Ces documents sont lus comme révélateurs de la démarche étatique. Ils sont par ailleurs construits de manière à présenter cette démarche, la méthode utilisée. La démarche observée dans les documents est l'approche par problème, fondement de la méthode scientifique. La pensée scientifique est indissociable de la méthode scientifique. Quant à elle, la pensée gestionnaire d'État se fonde sur la pensée scientifique. L'approche méthodologique opérée est à même de le démontrer. La méthode scientifique est d'abord révélée par la rigueur de ses étapes. Guidées par les principes méthodologiques de la pensée scientifique, les étapes de la gestion d'un problème par l'État sont les suivantes : diagnostic, pronostic, thérapie et évaluation. D'abord une question est envisagée, diagnostiquée comme problème. Par enquête méthodique, l'État s'approprie le problème, il conçoit le savoir face à celui-ci. Cette étape est intimement liée à la définition, à la conceptualisation du problème. Ce qui doit justifier la politisation du problème. Un pronostic est ensuite établi, il s'agit ici d'envisager et de mesurer les conséquences possibles de la situation traitée et les risques associés à celle-ci. Cette opération circule dans le probable. L'outillage statistique est souvent la principale référence. La thérapie est la solution apportée au problème. L'évaluation est l'étape de l'observation des résultats. Cet appareillage scientifique fournit une légitimité à l'État pour agir, en permanence, face au problème identifié et défini. Ces étapes sont présentes dans la gestion des problématiques et des politiques du livre et de la lecture au Québec entre 1963 et 1989.

Sur le plan des problématiques, l'État priorise d'abord la production et la diffusion des produits culturels, ensuite la consommation culturelle, la lecture en ce qui nous concerne. Ces priorités concernent donc dans un premier temps la diffusion du livre et dans un second temps son accessibilité. On passe d'une approche managériale qui est orientée vers le produit à une autre approche managériale, celle-ci orientée vers le consommateur. Ce passage implique une modification de la définition et de la conceptualisation de la politique du livre, bien qu'elle demeure essentiellement traitée comme une question commerciale. De 1963 à 1976, la politique du livre à ses débuts est fortement orientée vers l'éditeur et le libraire. Elle se problématise autour de la diffusion et de l'offre. À partir de 1977 une nouvelle réflexion réoriente la politique du livre. Elle est d'abord marquée par un renforcement des infrastructures de l'offre, réseau commercial du livre et bibliothèques. Mais c'est

la lecture qui devient la problématique principale et appelle ce renforcement des infrastructures. Cette problématique concerne au premier chef l'accessibilité et la demande.

LES DÉBUTS DE LA POLITIQUE DU LIVRE DE L'ÉTAT DU QUÉBEC, 1963-1976 : LA DIFFUSION DU LIVRE AU CENTRE DE LA QUESTION

La création du MAC signifie, notamment, l'apparition d'un ordre politique habilité à gérer la question du livre. Face à l'émergence de ce nouvel interlocuteur, un organisme privé réunissant les intérêts des différents acteurs du commerce du livre est créé en 1963, le Conseil supérieur du livre (CSL). Les membres du CSL sont des éditeurs généraux, des libraires détaillants, des libraires grossistes, des éditeurs de manuels scolaires et à l'origine des auteurs². Par l'entremise du *Mémoire sur la crise de la librairie au Canada français au début de 1963* le CSL réclame l'aide de l'État ou, à tout le moins, la mise en place d'une commission d'enquête. La description que fait le CSL de la situation est la suivante. Au début des années 1960, les éditeurs de manuels scolaires, en particulier le Centre de psychologie et de pédagogie (CPP), menacent de vendre directement leurs manuels aux commissions scolaires. Une telle action aurait pour effet de faire perdre aux librairies une grande part de leurs revenus; nombre d'entre elles ne pourraient pas survivre. Comme conséquence, une grande part de l'offre de livre disparaîtrait. Le CSL en appelle donc à une intervention de l'État pour protéger le réseau de librairies, qui est déjà faible au Québec³. Il est donc question de rentabilité commerciale d'une marchandise culturelle, le livre. Le MAC répond l'année même par la mise en place de la Commission d'enquête sur le commerce du livre dans la province de Québec dirigée par le commissaire Maurice Bouchard. Cette commission d'enquête est le point de départ de la réflexion autour d'une politique du livre au Québec.

Le commissaire Maurice Bouchard est professeur au Département des sciences économiques de l'Université de Montréal. Il remercie particulièrement trois experts qui l'aident au cours de la Commission : le sous-ministre des Affaires culturelles Guy Frégault, l'économiste Albert Melançon et le conseiller juridique Jean-Claude Royer⁴. L'expertise, qui est un rôle qui se fonde sur le principe de la compétence reconnue, est fondamentale au sein de la pensée scientifique. La présence des experts doit assurer la rigueur et la cohérence de la démarche. De plus, cette présence doit justifier les actions posées aux yeux du public. La présence de deux économistes, Bouchard et Melançon, est à souligner. La réponse à la demande du CSL respecte l'enlignement principal de la problématique proposée. Éminemment culturel, le

livre est néanmoins ambivalent. Il demande des investissements importants à divers niveaux et il est soumis à la loi du marché. Le livre est fondamentalement un objet, bien particulier, mais il ne peut être considéré uniquement comme tel. Comme indiqué par le titre de la Commission d'enquête, c'est le commerce de cet objet qui est étudié. Mais le fondement culturel justifie cette attention.

Pour établir le diagnostic nécessaire à la réalisation du rapport, une enquête méthodique est d'abord réalisée. 2000 questionnaires sont expédiés aux éditeurs de manuels scolaires, aux éditeurs de livres non scolaires, aux libraires grossistes, aux libraires détaillants et aux bibliothèques publiques. De juin à septembre 1963 se tiennent les audiences publiques à Montréal et à Québec. Enfin, le mois d'octobre est consacré à un « voyage d'information » en France, en Belgique et en Suisse où les enquêteurs cherchent à bien cerner le réseau du livre de langue française dans son ensemble et à établir une assise comparative⁵. Cette commission ne s'intéresse qu'au livre de langue française. Ce travail de recherche est important car Maurice Bouchard insiste sur le fait « qu'il n'existe aucune source officielle d'information sur le commerce du livre au Québec »⁶. Il recommande d'ailleurs d'établir une « statistique permanente, complète et suffisamment détaillée sur toutes les formes de commerce du livre et sur les divers domaines de l'édition dans la Province »⁷. L'appareillage statistique est fondamental dans le processus scientifique de prise de décision politique. Les statistiques standardisent les relations sociales, ou culturelles, au sein d'un imaginaire cohérent. L'État génère un sens commun⁸.

La première partie du rapport concerne davantage le domaine de l'éducation que celui de la culture. Maurice Bouchard y note les prix trop élevés des manuels scolaires, de graves conflits d'intérêts dans l'approbation de ceux-ci et les importants avantages fiscaux des communautés religieuses éditrices, exemptes d'impôts, et du CPP, une coopérative. Le diagnostic ne laisse pas vraiment place à un pronostic élaboré vu l'ampleur de la situation. Bouchard insiste tout au long de cette première partie du rapport sur les conflits d'intérêts au sein du DIP. Il rappelle que ce dernier « échappe à la vigilance parlementaire »⁹. Sur le plan des privilèges fiscaux des communautés religieuses éditrices, la Commission recommande que « les activités d'édition et de librairie des communautés religieuses enseignantes soient juridiquement dissociées de la communauté »¹⁰. Globalement, le commissaire recommande de manière détaillée une refonte du mode d'approbation des manuels scolaires au sein du futur MEQ¹¹. Centrale dans le *Mémoire* du CSL, la question du manuel scolaire concerne davantage le DIP et le MEQ que les librairies dans cette première partie du rapport. La seconde partie établit le lien.

La seconde partie du rapport touche directement la question centrale, celle du commerce de librairie. Le commissaire établit rapidement l'importance du libraire dans le réseau du livre : « La raison d'être de la librairie, comme commerce spécialisé, est de faire connaître au public une production internationale considérable, extrêmement variée et constamment renouvelé »¹². Or le diagnostic de Maurice Bouchard est peu flatteur envers la majorité des libraires de la province : il affirme que « la raison d'être de la librairie comme commerce spécialisé, est très peu développée dans notre Province et que nos libraires sont avant tout des vendeurs à la caisse »¹³. Il va encore plus loin en affirmant que « la crise qui a provoqué notre enquête n'est au fond qu'un autre épisode de la lutte que se livrent les grandes maisons principalement intéressées au marché des institutions d'enseignement »¹⁴. Sans trop de surprise, le rapport confirme que le manuel scolaire est le fondement économique du commerce de librairie dans la Province de Québec.

Le rapport conserve l'orientation commerciale proposée par le CSL. Toutefois, la problématisation proposée va au-delà de ce principe. La définition du rôle du libraire en tant que diffuseur culturel est fondamentale. Elle justifie l'implication du MAC face à cette question. En lien avec cette définition, la thérapie envisagée ne cherche pas à protéger les libraires en tant que commerçants, ce qui serait difficilement justifiable politiquement, mais en tant que diffuseurs culturels, par le biais du commerce.

Les recommandations finales du rapport, la thérapie proposée, visent une structuration du marché du livre par l'État. L'État doit devenir gestionnaire dans ce domaine pour protéger la mission culturelle de la librairie. La librairie est perçue comme un diffuseur incontournable de la culture nationale. Trois points principaux émergent du diagnostic final du rapport : la faiblesse de l'édition québécoise, la difficulté d'approvisionnement des petits libraires, en particulier en région, et de manière plus générale les difficultés financières de ces librairies de région. Le pronostic principal concerne les librairies de région, il est ainsi lié à la question de la décentralisation de la culture. « Dans la mesure où le retrait de la distribution du manuel scolaire risque de faire disparaître plusieurs librairies scolaires, il est certain que c'est la vie culturelle des villes moyennes et petites qui en serait principalement affectée »¹⁵. Face à ce pronostic, une des principales recommandations vise à obliger les institutions subventionnées par l'État à acheter leurs livres aux librairies de leurs régions¹⁶. Ces librairies doivent être accréditées. En ce qui concerne l'édition, le rapport propose que « la chose importante n'est pas tellement d'aider l'édition que d'aider celle qui est indispensable à l'activité intellectuelle et à la vie culturelle de la communauté canadienne-française »¹⁷.

En 1965, en réponse au rapport de la Commission d'enquête, est sanctionnée la Loi sur l'accréditation des librairies. Cette loi accorde un titre aux

librairies accréditées, mais elle ne leur accorde pas les avantages proposés par le rapport. Les institutions subventionnées n'ont aucunement l'obligation d'acheter leurs livres aux libraires. Toutefois, la librairie est désormais clairement définie par les exigences de l'accréditation qui concerne la quantité de livres offerts, la possession d'un appareillage bibliographique et un pourcentage suffisant de parts québécoises dans la propriété de l'entreprise. La même année apparaît le Comité consultatif du livre (CCL), instance du MAC qui accorde l'accréditation aux librairies. Les décideurs politiques n'appliquent qu'une mince part des recommandations. Mais il est important de noter que par le biais de l'accréditation, l'État reconnaît et officialise la définition proposée de la librairie par le *Rapport Bouchard*. L'État politise la question du livre en le conceptualisant, mais ne fournit pas à ce moment de thérapie véritablement structurée. En 1973, un pas majeur est effectué en obligeant les institutions subventionnées à acheter leurs livres aux librairies accréditées.

Le *Rapport Drouin-Paquin* de 1976 est le principal document d'évaluation de cette première période de la politique du livre au Québec. Son mandat est clair et conséquent face à la réalité de cette politique : « notre mandat se limite à l'étude des problèmes du commerce du livre et nous n'en abordons les aspects culturels que pour y faire référence lors de la définition des objectifs opérationnels de la politique du livre »¹⁸. Ce rapport est encore une fois réalisé par des économistes. Il reprend en général les propositions du *Rapport Bouchard*. Il insiste lui aussi sur l'insuffisance de l'appareillage statistique¹⁹. L'élément central du rapport justifie l'orientation de la politique du livre en la présentant comme démocratique et décentralisatrice, mais montre l'insuffisance des actions posées jusque-là. Le premier objectif précédant la thérapie vise à « améliorer la disponibilité physique du livre sur l'ensemble du territoire de la province ». Ce qui signifie « plus précisément, aucun Québécois en dehors du Nouveau Québec, ne devrait se trouver à plus d'une heure de trajet en voiture d'une librairie, ou d'un point de service »²⁰. Sur un plan que le *Rapport Bouchard* a rapidement évoqué, le *Rapport Drouin-Paquin* insiste sur la formation de personnel compétent²¹. Le bilan des 13 premières années de la politique du livre n'est donc pas convaincant. Il appert surtout que les décideurs politiques n'ont pas suffisamment appliqué les recommandations du *Rapport Bouchard* fondé sur un processus scientifique.

RESTRUCTURATION DE LA POLITIQUE DU LIVRE ET DE LA LECTURE AU QUÉBEC, 1977-1989 : L'ACCESSIBILITÉ DU LIVRE AU CENTRE DE LA QUESTION

Différents travaux publiés en 1977 insistent sur l'importance d'inclure la lecture dans la réflexion politique à propos du livre. Le rôle de la bibliothèque

publique est mis à l'avant-plan. Claude Trudel, sous-ministre adjoint aux affaires culturelles, présente le changement de cap qui s'amorce, la redéfinition de l'objet de la politique du livre : « une politique du livre est une politique de l'offre, une politique de l'édition et de la librairie alors qu'une politique de la lecture est une politique de la demande, du public »²². L'approche gestionnaire de l'État fait passer la priorité vers le consommateur. D'autre part, la question de la statistique demeure une préoccupation importante. Elle est aussi impliquée dans la redéfinition de l'objet en particulier par la voix du CCL qui recommande pour la première fois une enquête sur les habitudes de lecture²³. Le CCL cherche à poser un diagnostic sur les habitudes de lecture.

L'appareillage statistique permanent, le rapport annuel du MAC, est restructuré pour le bilan de l'année 1976. Jusqu'en 1984, ce rapport est divisé en programmes qui mettent en évidence les priorités du ministère. Le « Programme 1 » est intitulé « Livres et autres imprimés ». Il est divisé en trois éléments, qui sont l'aide à la publication et à la vente du livre, le développement d'un réseau de bibliothèques publiques et la Bibliothèques Nationale du Québec²⁴. Ces éléments étaient présents dans les rapports précédents, mais ils ne formaient pas un bloc. Les notions du livre et de la lecture sont regroupées au sein d'une même catégorie. L'intégration de la lecture à la politique du livre ne signifie pas un amoindrissement de l'importance de la facette commerciale. L'acte de lecture est fondamentalement considéré politiquement comme un acte de consommation culturelle. La notion d'accessibilité devient centrale et remplace celle de diffusion. La demande devient le point central de la problématisation politique du livre au Québec.

Denis Vaugeois, qui est nommé ministre des Affaires culturelles en 1978, rédige un nouveau projet de loi qui devient le cœur de la politique du livre et de la lecture au Québec. L'aspect commercial du livre demeure la préoccupation principale. La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (loi 51) est adoptée en 1979 et mise en vigueur en 1981. Malgré quelques modifications, elle demeure en vigueur aujourd'hui. L'agrément demeure le point majeur de la réglementation entourant le commerce de librairie, mais s'étend désormais aux secteurs de l'édition et de la distribution. Le contrôle, ou la protection des mécanismes du marché par l'État, est amplifié, d'autant plus que, comme le mentionne Fernande Roy, la loi « fait de la propriété canadienne à 100 % une condition d'agrément et réserve l'aide financière gouvernementale aux seules entreprises agréées »²⁵. Le passage à une politique fondée principalement sur la demande s'amorce donc par un renforcement du contrôle de l'État sur les mécanismes de l'offre. Ce renforcement vise au premier chef la protection des entreprises québécoises face à la concurrence internationale. L'obligation pour les organismes

subventionnés par l'État d'acheter leurs livres aux libraires agréés demeure. La nouvelle loi applique l'essentiel de la thérapie proposée dans le *Rapport Bouchard*, près de 20 ans plus tard.

La question des bibliothèques publiques demande une attention particulière dans le cadre de la nouvelle politique du livre et de la lecture. L'application de la Loi sur les bibliothèques publiques de 1959 a permis des progrès non négligeables, selon Jean-Paul Baillargeon : « entre 1960 et 1979, la proportion de la population ayant accès à une bibliothèque publique s'est accrue graduellement de 45 % à 77 % »²⁶. Toutefois, ce résultat demeure insuffisant. La notion d'accessibilité est au centre de la nouvelle politique du livre et de la lecture. De plus, Marcel Lajeunesse note qu'« une étude réalisée en 1978 par le Service des bibliothèques publiques du ministère des Affaires culturelles révèle que 92 % des bibliothèques municipales expriment des besoins en espace, en équipements et en rénovation de locaux »²⁷. Face à ce diagnostic, le ministre Vaugeois établit un plan d'action pour intégrer adéquatement les bibliothèques publiques à la politique du livre et de la lecture. Elles sont un acteur primordial pour favoriser l'accessibilité, en particulier pour les moins fortunés. De plus, les bibliothèques publiques sont d'importants clients pour les librairies agréées. Il établit un plan quinquennal, surnommé « Plan Vaugeois » qui vise notamment la création de nouvelles bibliothèques, l'augmentation de la superficie de nombre d'entre elles, l'augmentation des revenus et l'augmentation des collections²⁸. Marcel Lajeunesse parle d'un « coup de fouet » pour illustrer ce plan qui est mis de l'avant en 1980²⁹. Ce plan est une thérapie structurée.

L'action politique concernant la lecture ne se limite pas à la lecture publique. En 1984, le document *La lecture au Québec* met l'accent sur l'importance de la promotion de la lecture. Pour le ministère, il s'agit « de maximiser les effets de l'action qu'il a menée jusqu'à ce jour »³⁰. Cette promotion concerne une lecture de loisir pour « en faire une activité agréable au même titre que les autres activités de loisirs »³¹. Les acteurs politiques cherchent les moyens de stimuler la demande et d'encourager la consommation culturelle.

En 1985, au terme du plan quinquennal, le retour du gouvernement libéral de Robert Bourassa est marqué par ce que Marcel Lajeunesse nomme cette fois un « coup de frein »³² envers les bibliothèques publiques, notamment par la diminution du budget alloué. Toutefois, face aux protestations du milieu, il met en place en 1987 une Commission d'étude sur les bibliothèques publiques dirigée par Philippe Sauvageau, directeur général de l'Institut Canadien de Québec. Les membres de la Commission sont pour la plupart des directeurs de bibliothèques. On retrouve aussi un professeur de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, Réjean Savard. Pour poser son diagnostic, la Commission tient neuf journées d'audiences publiques du 22 avril

au 23 mai dans de nombreuses régions du Québec. Elle reçoit aussi 103 mémoires. Contrairement à la Commission Bouchard, elle n'établit pas de comparaison avec le monde francophone, mais plutôt avec les autres provinces canadiennes, et avec les États-Unis dans une moindre mesure. Les éléments de diagnostic s'établissent d'ailleurs généralement sur une assise comparative. Il en ressort le retard du Québec au niveau de la lecture publique, malgré les améliorations. Sur le plan de la thérapie, le rapport contient 76 recommandations. Celles-ci concernent particulièrement le financement, la formation du personnel et la gratuité. Le rapport recommande aussi l'élaboration d'une nouvelle loi sur les bibliothèques, celle de 1959 étant devenue vétuste³³. La réaction politique à l'enquête n'est pas immédiate. Selon Marcel Lajeunesse : « Le rapport Sauvageau a le mérite de dresser un portrait complet de l'état de la lecture publique au Québec au milieu de la décennie 1980-1990, soit 25 ans après les premières initiatives, et il propose des mesures réalistes, dont on doit constater que très peu furent appliquées »³⁴. Toutefois, en 1989, est créée la direction des Bibliothèques publiques, recommandée par le rapport³⁵. Une augmentation des subventions s'amorce aussi en 1989. C'est en 1993, sous un gouvernement péquiste, qu'une nouvelle loi sur les bibliothèques publiques est votée.

À la même période, l'appareillage statistique est renforcé. Ce renforcement touche le livre et la lecture, mais plus globalement, il concerne tous les domaines de la culture. Le résultat qui montre le mieux cette évolution est la publication intitulée *Indicateurs d'activités culturelles au Québec* publiée par le Bureau de la statistique du Québec pour la première fois en 1989. Dans cette première publication, les statistiques sont surtout liées aux dépenses publiques et à l'emploi. Ce renforcement de l'appareillage est lié à une volonté d'observation des résultats avec une assise scientifique permanente. Ces statistiques permettent de disposer de données accessibles lorsqu'une nouvelle réévaluation ou un nouveau diagnostic s'avère nécessaire. Cette application d'une recommandation, qui est présente dans la majorité des rapports concernant le livre, dénote une volonté accrue de l'État de fonder son implication à l'endroit de la politique du livre et de la lecture sur un processus scientifique.

CONCLUSION

De 1963 à 1989, les questions du livre et de la lecture occupent une place importante dans les activités du MAC. La politique du livre concerne résolument l'aspect commercial du livre. À partir de 1977 la lecture est intégrée à la politique du livre. L'évolution de cette politique se fonde sur un processus

d'ordre scientifique dont le point de départ est le *Rapport Bouchard*. Ce processus qui mène à l'élaboration de politiques et d'orientations qui concernent le livre et la lecture vise à soutenir la diffusion et l'accessibilité de la culture au Québec.

La scientificité méthodologique est principalement apparente au niveau du diagnostic et du pronostic, notamment par la mise en place de commissions d'enquête. Ces commissions proposent des thérapies, mais un délai important dans leur application politique est à noter. Par exemple, une large part des thérapies proposées par le *Rapport Bouchard* n'est appliquée qu'avec la loi 51 de 1981. Toutefois, l'augmentation constante de l'appareillage statistique lié à la question du livre dénote une volonté de renforcer l'assise scientifique de l'implication étatique face à cette problématique.

Plus récemment, l'objet de la politique du livre poursuit son évolution. En 1998, c'est une politique de la lecture et du livre qui est mise en place. Les termes sont inversés, la redéfinition de l'objet franchit une nouvelle étape. La politique va de l'école à la librairie, elle s'amorce dès l'enfance. L'enfant est le futur lecteur. D'autre part, l'activité statistique entourant le livre s'intensifie et se raffine, notamment par la participation d'organismes tel l'Observatoire de la culture et des communications du Québec. Toutefois, l'importance accordée à la compétitivité économique du Québec sur le plan international est un élément nouveau qui modifie la nature de l'intervention de l'État.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Pierre Laporte, *Livre blanc*, Québec, Ministère des Affaires Culturelles, 1976 (1965), p. 17.
2. Fernande Roy, *Histoire de la librairie au Québec*, Montréal, Leméac, 2000, p. 200.
3. Conseil supérieur du Livre, *Mémoire sur la crise de la librairie au Canada français au début de 1963*, 1963, 12 p. et de nombreuses annexes.
4. Maurice Bouchard, *Rapport de la commission d'enquête sur le commerce du livre dans la province de Québec*, Montréal, 1963, p. 6 et p. 11.
5. *Ibid.*, p. 11-14.
6. *Ibid.*, p. 11.
7. *Ibid.*, p. 137.
8. Sur le sujet voir : Bruce Curtis, *The Politics of Population. State Formation, Statistics, and the Census of Canada, 1840-1875*, Toronto, University of Toronto, 2001, p. 24-45 et p. 306-316.
9. Bouchard, *op. cit.*, p. 24.
10. *Ibid.*, p. 99.

11. Pour les détails : *Ibid.*, p. 111-121.
12. *Ibid.*, p. 129.
13. *Ibid.*
14. *Ibid.*, p. 162.
15. *Ibid.*, p. 151.
16. *Ibid.*, p. 175.
17. *Ibid.*, p. 203.
18. *Étude sur le commerce du livre au Québec. Première partie : évaluation de la situation*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1976, p. 5.
19. *Ibid.*, p. 6.
20. *Étude sur le commerce du livre au Québec. Deuxième partie : définition d'une stratégie d'aide et de développement*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1976, p. 1.
21. *Ibid.*, p. 14-15 ; Bouchard, *op. cit.*, p. 178.
22. Claude Trudel, *Pour une véritable politique de la lecture au Québec, document de travail*, Québec, ministère des Affaires culturelles, Bureau du sous-ministre adjoint, 1977, p. 3.
23. Comité consultatif du livre, *Mémoire sur une politique du livre au Québec*, Québec, 1977, p. 152.
24. *Rapport des activités, avril 1975, mars 1976*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1976, p. 13.
25. Roy, *op. cit.*, p. 211-212.
26. Jean-Paul Baillargeon, « Les bibliothèques publiques et la Révolution tranquille au Québec », *Bulletin des Bibliothèques de France*, vol. 50, n° 1, 2005, p. 8.
27. Philippe Sauvageau, *Les bibliothèques publiques une responsabilité à partager. Rapport de la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques*, Québec, 1987, p. 17.
28. *Ibid.*
29. Marcel Lajeunesse, « Introduction », *Lecture publique et culture au Québec (xix^e et xx^e siècles)*, Presses de l'Université du Québec, 2004, p. 6.
30. *La lecture au Québec. Document d'orientation*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1984, p. 9.
31. *Ibid.*
32. Lajeunesse, *op. cit.*, p. 6.
33. Sauvageau, *op. cit.*, p. 263.
34. Marcel Lajeunesse, « La bibliothèque publique au Québec de la Révolution tranquille au xxi^e siècle : les acquis et défis », dans Jean-Paul Baillargeon (dir.), *Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du xxi^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 40-41.
35. *Rapport annuel, 1989-1990*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1990, p. 27.